

30 - Mise à disposition de parcelles - Domaine Public

Site Lutte contre les Inondations – 15 AVRIL 2026



SAINT MARTIN DU MANOIR - Barrage RD 111
Plaine de l'Eglise
L'Ormel

ZB 22 24 35 37

Prescriptions pour l'occupation :

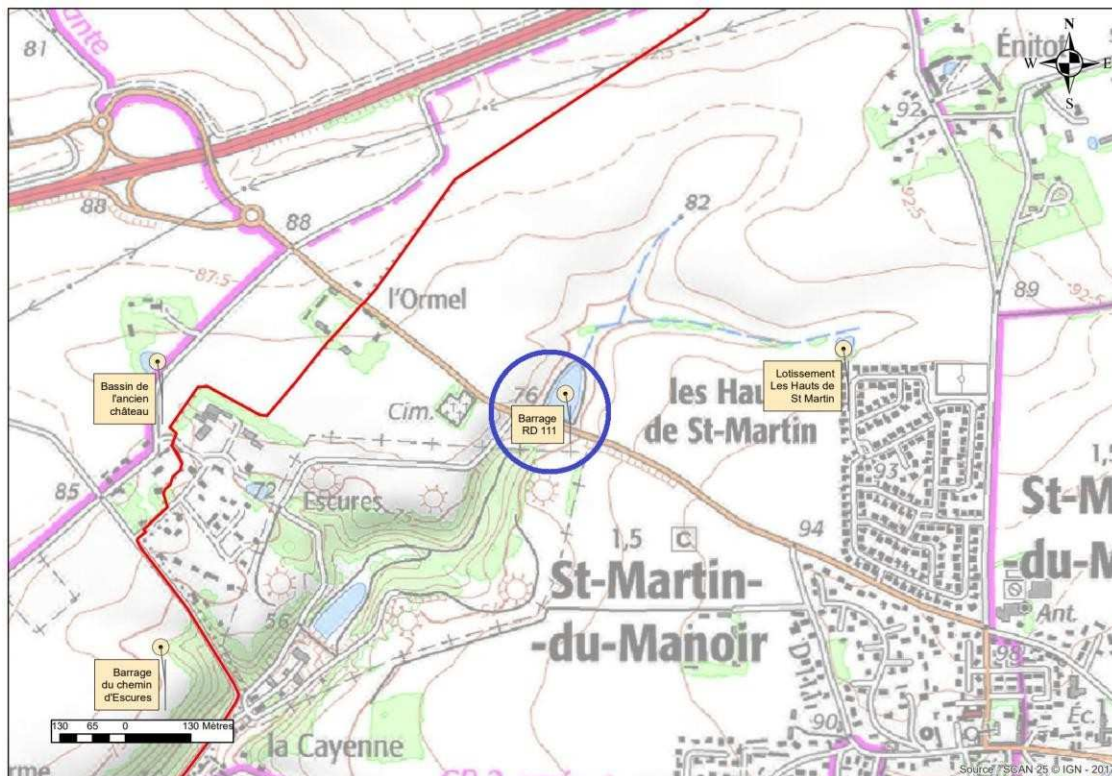
- Pâturage
- Fauchage

Pose d'une clôture au frais du bénéficiaire pour la protection du remblai : remblai exclu de la convention

Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés

Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire

Situation géographique

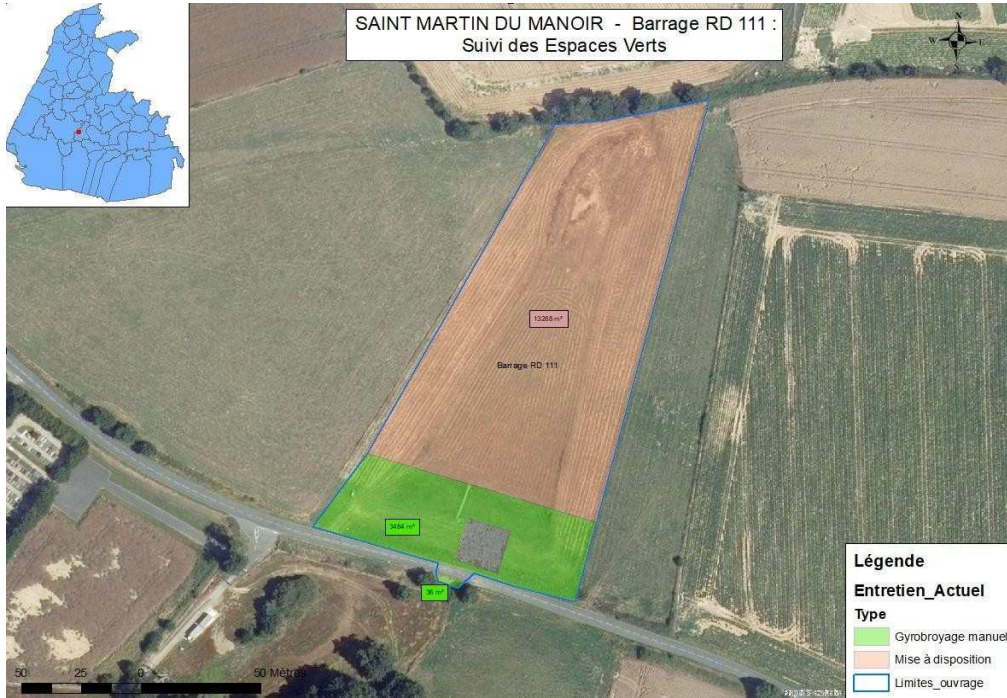


Surface utilisable : 13 288 m²

Montant annuel de la redevance : 134,90€

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur

SAINT MARTIN DU MANOIR - Barrage RD 111 :
Suivi des Espaces Verts



Légende

Entretien_Actuel

Type

- Gyrobroyage manuel
- Mise à disposition
- Limites_ouvrage

Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès		/2
2.1 Si production de foin, mode opératoire envisagé			
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2
2.2 Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal			
	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>		Obligatoire Candidature non recevable en l'absence
	a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5
	b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3
	c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a